

DÉCISION 754 / 2025

PORANT SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES D'ART DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DU GRAND EST A METZ MÉTROPOLE

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "conclure toute convention de location ou de mise à disposition de biens meubles ou immeubles, ainsi que de toute convention d'occupation du domaine public ou du domaine privé de Metz Métropole, convenir de tarifs ou accorder la gratuité aux organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général, déterminer les modalités de paiement, s'agissant notamment des équipements culturels ou de l'aire de grand passage et des aires d'accueil des gens du voyage",

Vu le souhait de Metz Métropole d'obtenir le prêt de plusieurs œuvres d'art de la Direction des Affaires Culturelles du Grand Est, dans le cadre de l'exposition temporaire « Trésors archéologiques : 20 ans de découvertes en Lorraine », initialement organisée du 14 juin 2025 au 21 septembre 2025 par le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole.

Vu le souhait de Metz Métropole de prolonger le prêt d'une ces œuvres d'art : *Lion au cavalier*, pendant trois ans.

Considérant que ce prêt représente un intérêt pour le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole,

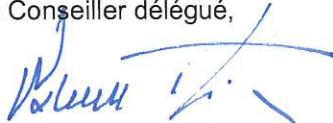
DECIDONS :

De signer l'avenant à la convention relative au prêt d'œuvres d'art entre la Direction des Affaires Culturelles du Grand Est et Metz Métropole.

Fait à Metz, le

19 DEC. 2025

Pour le Président
Le Conseiller délégué,



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la Culture et aux Cultes
Conseiller départemental de la Moselle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20251219-Decis754-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Affaire suivie par : Hélène Anton
Pôle / Service : Pôle patrimoines / SRA
Tél : 07 63 75 32 27
Courriel : helene.anton@culture.gouv.fr

AVENANT AU FORMULAIRE DE PRÊT POUR EXPOSITION

Titre de l'exposition : Trésors archéologiques : 20 ans de découvertes en Lorraine

Lieu : Musée de la Cour d'Or – Eurométropole de Metz

Date d'ouverture : 14 juin 2025

Date de clôture initiale : 21 septembre 2025

Adresse : 2 rue du Haut Poirier
57000 METZ

Tél. : 03 87 57 88 38 83

Il est convenu entre : la Direction régionale des Affaires Culturelles du Grand Est – Service régional de l'Archéologie, site de Metz, et l'Eurométropole de Metz :

Conditions particulières

Article 1^{er}: Prolongation du prêt

Conformément à la demande du 25 septembre 2025 de l'Eurométropole de Metz, faisant suite au prêt accordé par la Direction régionale des Affaires Culturelles du Grand Est – Service régional de l'Archéologie, site de Metz, et concernant la pièce ci-dessous :

N° d'inventaire	Désignation	Technique/ Matériaux	Datation	Dimensions (en cm)	Provenance	Valeur d'assurance	Photo
11685 / 1572 / 40-MINERAL / 1	Lion au cavalier	Calcaire	Antiquité	92,2 x 34 x 69,3	Vandières (54) – Rue du Piémont	20 000 €	

Le prêt est prolongé pour une période de **trois ans** à compter de la date de signature du présent avenir. Cette date se substitue à la date précédemment indiquée à l'article 19 du contrat de prêt initial.

Les autres pièces mentionnées à l'article 18 du contrat de prêt initial ne sont pas concernées par le présent avenir.

Article 2 : Assurance

L'emprunteur adresse au prêteur un certificat d'assurance couvrant les pièces prêtées jusqu'à la nouvelle date de fin de prêt, dans les mêmes conditions que celles mentionnées à l'article 10 du contrat de prêt initial.

Article 3 : Le reste sans changement.

Fait à Metz,

Date :

POUR LE PREFET DE LA REGION GRAND EST ET PAR
DELEGATION,
La Directrice régionale des affaires culturelles
de la région Grand Est et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie
adjoint

Philippe KUCHLER

Fait à Metz,

Date :

19 DEC. 2025

POUR METZ METROPOLE
POUR LE PRESIDENT

Le Conseiller Délégué aux établissements
culturels

Patrick THIL

Adjoint au maire de Metz à la culture et aux

cultes

Conseiller départemental de la Moselle